

DEPARTMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

/CB 87/118

Objet

OFFICE MUNICIPAL DU  
TOURISME - Avance  
sur Subvention 1988

DATE DE CONVOCAION

9 NOVEMBRE 1987

DATE D'ACHEVAGE

9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 26

Nombre de votants 31

AIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE ROYAN  
ROCHEFORT

27 NOV. 1987

APPLICATION N° 9101 N° 82213  
2-13-1987

## COMMUNE DE ROYAN

An mil neuf cent quatre vingt sept  
le 27<sup>e</sup> Novembre à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -  
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -  
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -  
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -  
M. MONNARD - M. POTENNEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS  
Mme BARRAUD-UCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP  
M. GÉOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU  
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Pour permettre à l'Office Municipal du Tourisme  
de fonctionner dans de bonnes conditions durant le 1er Trimestre 1988,  
il est proposé de lui verser une avance sur sa dotation de fonctionnement  
1988.

En effet, l'Office Municipal du Tourisme,  
pour régler les dépenses de personnel, de gaz, d'électricité etc...  
du C.E..P.A.A.C. et pour préparer "la saison" et son programme d'acti-  
vités, doit dépenser avant de pouvoir percevoir de recettes environ  
30 % de la subvention allouée par la Ville de ROYAN.

Il est donc proposé de lui verser une avance  
sur la subvention 1988 de l'ordre de 500.000 F qui serait versée début  
janvier 1988 et prélevée d'office sur le montant de la subvention  
municipale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. D'accorder une avance sur subvention à l'Office Municipal du Tourisme  
de ROYAN pour un montant de 500.000 F (CINQ CENT MILLE FRANCS)

.../...

. Cette avance sera versée en janvier 1988, étant précisé qu'elle sera prélevée d'Office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1988 par la Ville à l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN.

. Cette dépense sera inscrite au chapitre 961 article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1988.

Fait et délibéré à ROYAN,  
Les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre, MM. les membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint,



Y. TAP

A handwritten signature or scribble in black ink, consisting of several overlapping lines that form a stylized, somewhat abstract shape. It is positioned to the right of the official seal and the name 'Y. TAP'.